

COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la convocation: 11 mai 2023

Séance du 15/05/2023

MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit

<u>Présents</u>: Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO,

L'an deux mille vingt-trois et le quinze mai, à 18 heures 00, le conseil municipal de

par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Membres en exercice:

Présents:

Sandra BIANCARELLI, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Christian MICHEL

Votants:

Représentés: Patrick CLAUDE, Véronique NICOLLET

Excusés: Marie MUNUERA

Absents:

Secrétaire de séance : Michel HERNANDEZ

Délibération n°D 2023 024 Demande de subvention réfection du plancher du clocher de l'Eglise St Jean-Baptiste - Région Sud

Monsieur le maire informe le Conseil municipal de la vétusté de l'échelle meunière et des planchers permettant l'accès au clocher de l'Eglise St Jean Baptiste.

Compte tenu de la dangerosité des lieux, l'accès en est actuellement interdit et l'entretien du clocher n'a pas pu avoir lieu en 2022 pour des raisons de sécurité évidentes.

Le montant estimatif des travaux pour la réparation de l'échelle et des planchers s'élève à 5 523.00€ HT.

Dans le cadre de la nouvelle politique régionale d'aide aux communes, la Région propose aux communes un dispositif d'accompagnement de leurs projets d'aménagement et de développement local.

Ce dispositif s'adresse à toutes les communes du territoire régional.

S'agissant de soutenir des opérations d'investissement prioritaires et indispensables au maintien et au renforcement de la dynamique des communes concernées, Monsieur le maire propose au Conseil municipal de solliciter cette aide auprès de la Région.

Monsieur le maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal de déposer en ligne sur le guichet unique dédié cette demande de subvention suivant le plan de financement suivant:

RF DIGNE LES BAINS (A H P)

* Région (50%)

2 761.50 €

* Fondation du patrimoine (30%)

1 656.90 €

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/05/2023 004-210401097-20230515-D_2023_024-DE * Autofinancement (20%) 1 104.60 € **TOTAL** 5 523.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE le pojet de rénovation des travaux d'accès au clocher de l'Eglise,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région suivant le plan de financement ci-après :

* Autofinancement (20%) TOTAL	1 104.60 € 5 523.00 €
* Fondation du patrimoine (30%)	1 656.90 €
* Région (50%)	2 761.50 €

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

rean-Paul DEORSOLA

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <u>www.telerecours.fr</u>) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Publication / Affichage le. 1 5 MAI 2023